

SEANCE DU 12 MARS 2015

.../...

6- Critères d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

Monsieur FORTUNIER rappelle que le Conseil d'Administration arrête, après avis du Conseil Scientifique, les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles.

Conditions d'attribution d'une PEDR :

- Présenter un dossier classé dans les 50% meilleurs dossiers (avis global du CNU)
- Obtenir 2 A dans les évaluations par critère (Production scientifique, Encadrement doctoral, Diffusion, Responsabilités scientifiques)
- Ne pas obtenir 2 C dans les évaluations par critère
- Ne pas obtenir d'évaluation D

Montant de la PEDR :

x= valeur d'un point de PEDR (350 €)

Le montant de la PEDR sera calculé à partir d'une valeur donnée à chaque lettre rattachée à chaque critère :

A = 5x, B = 2,5x, C = -B

Cela donne pour les différentes évaluations possibles :

- AAAA = 20x (7000 €)
- AAAB = 17,5x (6125 €)
- AABB = 15x (5250 €)
- AAAC = 12,5x (4375 €)
- AABC = 10x (3500 €)

Résultat du vote sur les critères PEDR 2015 :

Les critères d'attribution de la PEDR pour la campagne 2015 sont approuvés par les membres du CA par 20 voix « pour » et 2 abstentions

Pour extrait conforme,

Le Directeur de l'ENISE

Roland FORTUNIER



